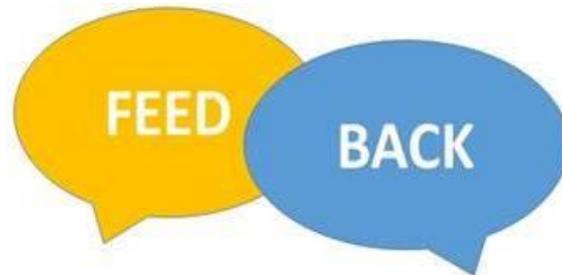


Les non-conformités en régie biologique

Les résultats du sondage



La Fédération biologique du Canada a mené un sondage de décembre 2016 à mars 2017 afin de connaître la nature des non-conformités qui peuvent être émises sous régie biologique.

Le nombre de répondants est de 101. Les résultats présentés n'ont donc pas une valeur scientifique, mais ils décrivent tout de même certaines des difficultés que les opérateurs biologiques doivent surmonter pour maintenir leur certification biologique.

- 71% des opérateurs confirment avoir reçu des avis de non-conformités;
- 82% des opérateurs ont été en mesure de corriger les non-conformités, alors que 11% ont déclaré corriger les non-conformités avec difficulté. 5% ont perdu leur certification.
- Les non-conformités les plus fréquentes – manque de données dans les registres (45%) et disponibilité commerciale non documentée (14%) – sont liées à la tenue de registres et à la 'paperasse';



- 81% des opérateurs ayant reçu des avis de non-conformités déclarent que les raisons lesquelles les non-conformités ont été émises étaient justifiées; 16% déclarent que ce n'était pas clair.
- Seulement 18% des opérateurs ont contesté la non-conformité.

Comment le processus de certification pourrait-il être amélioré?

- 25% des opérateurs aimeraient que le processus de certification soit moins bureaucratique.
- 18% des opérateurs aimeraient améliorer la communication avec leur organisme de certification.
- 17% ont besoin de mieux connaître la Norme biologique canadienne tout en souhaitant une plus grande flexibilité dans l'application de la norme (12%).
- Enfin, une note très positive : des opérateurs se montrent satisfaits du processus de certification; 20% des opérateurs déclarent que le processus est bon et 9% se sentent confortables de l'appliquer.

Pour consulter le rapport complet qui inclut les graphiques et les commentaires des opérateurs, [cliquez ici](#).

Les chercheurs des universités et d'AAC invités à soumettre leurs activités La Grappe scientifique biologique III – Un avenir rempli de promesses

Quatre-vingt activités de recherche ont été soumises au projet Grappe scientifique biologique III (GCBIII). Le Comité de révision des lettres d'intention, composé de 20 professionnels et exploitants réputés du secteur biologique canadien, avaient des décisions difficiles à prendre mais, en se basant sur les priorités établies par le secteur, le Comité de révision a invité 56 chercheurs à soumettre des propositions d'ici le 11 juin.

Les activités invitées, groupées sous cinq thèmes – Grandes cultures (14 activités), Cultures horticoles (12 activités), Gestions des ravageurs (18 activités), Production d'animaux d'élevage (6 activités), et Biens et services écosystémiques (6 activités) – couvrent un large éventail des systèmes de production biologique, impliquent 10 universités dans 9 provinces ainsi que de nombreux chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Les activités soumises seront évaluées par les pairs avant d'être approuvées et intégrées à la proposition de la GSBIII qui sera soumise à AAC.



La FBC désire souligner la qualité du travail accompli par l'équipe du Centre d'agriculture biologique du Canada, composée du Dr Andy Hammermeister, Margaret Graves, Joanna White et de Rebecca Veenhuis pour la gestion de la révision des Lettres d'intention, de même que les membres du Comité de révision qui ont participé à des téléconférences pendant près de 15 heures afin de prendre les décisions qui permettront que la recherche se penche sur les priorités du secteur canadien.

Et, évidemment, un remerciement très sincère aux chercheurs qui soumettent des idées de recherche pour résoudre les problèmes de contrôle des ravageurs, de rendement et de santé et bien-être animal. Nous avons besoin de bons chercheurs pour développer la science du bio.

Le gouvernement canadien investit 4 280 000 \$ pour une station de recherche en agriculture biologique à Victoriaville



Jean Duval, coordonnateur du CETAB+, l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie, Paul Thériault, directeur général du Cégep de Victoriaville

Le gouvernement du Canada investit 4,28 millions de dollars dans un projet au Cégep de Victoriaville. Ces fonds permettront à l'établissement d'enseignement de dispenser la formation requise pour que ses étudiants occupent les emplois bien rémunérés actuels et futurs de la classe moyenne.

Les fonds fédéraux sont octroyés par l'entremise du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, qui vise à permettre aux campus canadiens d'améliorer et de moderniser leurs installations de recherche et d'en rehausser la viabilité environnementale.

Le Cégep de Victoriaville utilisera ces fonds pour mettre sur pied une station de recherche en agriculture biologique. La station comprendra des bâtiments multifonctionnels et des serres où seront menés des travaux en sélection végétale et en horticulture légumière et fruitière biologique, permettant au Canada d'être plus compétitif dans le marché des aliments biologiques. La gestion des opérations de cette nouvelle infrastructure de recherche sera confiée au Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) du Cégep de Victoriaville.

Jean Duval, le coordonnateur du CETAB+, est membre du Comité d'interprétation des normes; il est agronome qui se spécialise depuis plus de 20 ans en agriculture biologique aux niveaux fédéral et provincial.

Au total, 9,62 millions de dollars seront investis dans ce projet :

- Le gouvernement du Canada fournira 4,28 millions de dollars;
- Le Cégep de Victoriaville et d'autres partenaires fourniront 5,34 millions de dollars.